

---

## Séance plénière du 18 DÉCEMBRE 2023

---

### CHAPITRE BUDGETAIRE

#### Budget primitif 2024

Saisi par la Région sur le Budget Primitif pour 2024, le CESER constate qu'il s'inscrit dans les Orientations Budgétaires débattues en octobre dernier.

Hors réaménagement de la dette, le BP 2024 est équilibré, en dépenses et en recettes, à hauteur de 1,796 Mds €, soit une hausse de 44,7 M€ par rapport au BP 2023.

La hausse des recettes de fonctionnement (+ 1,3 %) repose sur plusieurs éléments :

- Une évolution favorable de la principale recette du budget régional, la TVA (+ 20,36 M€, soit +3,9 % par rapport au BP 2023) ;
- La hausse de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation (TRCI), désormais fixée au tarif maximum (soit 55€/CV), et une évolution favorable du marché de l'automobile : + 17 M€ ;
- La suppression de l'exonération régionale en faveur des véhicules dits « propres » ;
- Une majoration des tarifs sur les transports gérés en direct par la Région.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement (+1,1 %), est liée à plusieurs baisses de crédits, en lien direct avec des renouvellements de générations de différentes contractualisations (FEADER, Plan Régional d'Investissement dans les Compétences) ou de stratégies régionales (Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation ; Stratégie Agricole...). À ce stade, aucun renoncement à des dispositifs régionaux n'est proposé.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de maintenir un niveau d'épargne brute élevé (172,9 M€), et de fait une capacité de désendettement conforme à l'objectif du mandat (6,88 années, hors crédits baux).

L'investissement est quant à lui maintenu à un niveau élevé (580,76 M€, hors fonds européens et dette), conformément aux objectifs du mandat.

L'augmentation de l'annuité de la dette en investissement, liée par ailleurs à la poursuite du financement des Trains d'Équilibre du Territoire, induit une baisse majeure du niveau d'épargne nette (-25,65 M€ par rapport au BP 2023).

Le projet d'avis décline, thématique par thématique, une analyse fine de chacune des politiques publiques régionales, en pointant les forces et les faiblesses de son impact budgétaire envisagé par l'Exécutif pour 2024. Parmi l'ensemble des remarques du CESER, il convient de souligner :

- Un ajustement substantiel à la baisse du budget de l'économie (-24,506 M€), en lien avec la conjoncture actuelle qui induit moins de demandes de la part des entreprises ;
- Une baisse du budget agriculture en fonctionnement (- 16,595 M€), due au renouvellement de la contractualisation du FEADER ;
- Une baisse du budget recherche (-0,295 M€), pour cette année 2024, qui sera une année de transition en lien avec le nouveau SRESRI ;
- Une baisse du Budget Education et Patrimoine Éducatif, caractérisé en fonctionnement par une forte maîtrise de la dotation globale de fonctionnement versée aux lycées dans le cadre d'un dialogue de gestion permanent, et en investissement par le report d'un an de la construction du futur lycée de Châteauneuf sur Loire, qui devrait impacter les budgets 2025 à 2027. Cependant le CESER souligne le haut niveau d'investissement pour les lycées, maintenu à hauteur de 104 M€.
- Une hausse du budget des formations sanitaires et sociales (+ 7,5 M€), dans la continuité des différentes revalorisations salariales décidées en 2023 dans le cadre du SEGUR de la Santé, de la revalorisation des bourses versées aux étudiants, et de la poursuite du nombre personnes formées à ces métiers indispensables au territoire régional.
- Le budget des Formations Professionnelles (-7,28 M€), impacté par la négociation en cours du renouvellement du PACTE, dont la baisse globale a été annoncée dernièrement (3,9 Mds € contre 15 Mds € précédemment). Le nombre de places achetées pour l'année 2024 retrouve son niveau d'« avant PACTE » (25 000 places contre 31 000 l'an passé).
- Une hausse de la subvention d'équilibre versée au GIP PRO SANTE, pour lequel une évaluation pourrait être menée afin d'aboutir à un modèle économique soutenable ;
- Une hausse du budget Transition Écologique et Biodiversité (+6,75 M€), qui mériterait d'être consolidé en tête de rapport, retraçant l'ensemble des actions menées par la Région pour répondre à cet objectif majeur ;
- Une hausse du budget Transports (+ 75,703 M€), conforme à l'objectif du mandat et pour lequel le CESER salue l'effort constant de la Région : 1,4 Mds € ont été investis depuis dix ans pour renouveler l'ensemble du parc ferroviaire. Le CESER salue également la mise en œuvre de la gratuité des transports REMI pour les jeunes de 15 à 25 ans le week-end, le développement des lignes fines du territoire, la politique volontariste de verdissement du parc routier, le développement des mobilités rurales.

**CONCLUSION** : Le contexte macro-économique défavorable génère des tensions budgétaires pour les budgets régionaux. Il est urgent que le débat sur l'autonomie financière des collectivités locales soit à nouveau abordé avec l'État, pour aboutir à une véritable réflexion sur l'échelon le plus efficace (national ou local) pour mettre en œuvre chaque politique et repenser une meilleure adéquation des recettes dévolues à chaque échelon de collectivité. Il est en effet aberrant que la Région, très investie dans la transition écologique, ne bénéficie que de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation et ne soit pas bénéficiaire, dans un modèle révisé, du versement Mobilité.

Dans un souci de maîtrise pérenne de la trajectoire financière de la collectivité, le CESER encourage à nouveau la Région à revisiter l'ensemble de ses dispositifs, dans un souci d'analyse de leur efficacité et de leur pertinence au service du territoire, des habitants et des usagers.

## CHAPITRE STRATÉGIES

### **Volet Mobilités 2023-2027 du CPER**

Pour mémoire, l'avenant n°5, signé le 8 juillet 2020, prolongeait de deux ans le volet mobilité multimodale du CPER 2015-2020. Ce volet mobilités 2023-2027 est donc un complément au CPER 2021-2027 signé le 7 mars 2022. Les financements contractualisés pour ce volet mobilités s'établissent ainsi à 514,1 M€ dont 189 M€ pour l'État (soit 37,8 M€/an contre 17,5 M€/an sur le précédent CPER), 193 M€ pour la Région (soit 38,6 M€/an, contre 18,75 M€/an sur le précédent CPER) et 132,1 M€ pour les autres financeurs. Ces montants s'ajoutent aux financements déjà mobilisés pour les mobilités dans le CPER 2021-2027, notamment pour l'aménagement d'infrastructures cyclables pour les trajets du quotidien, l'aménagement des gares hors mise en accessibilité et l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux. Il faut souligner qu'un volet routier est mis en œuvre dans ce CPER mais financé intégralement par l'État et d'autres financeurs. Par ailleurs, il n'y a pas de crédits déployés sur le transport aérien. Le CESER en prend acte.

Concernant la sauvegarde des 6 lignes de desserte fine du territoire, le CESER relève la volonté d'aller plus avant dans leur modernisation et l'accroissement de leur fréquentation, ce qui est indispensable si l'on veut véritablement engager les habitants dans une démarche de transition écologique.

Le CESER soutient depuis longtemps la nécessité de rénover et de mieux cadencer les lignes structurantes notamment les lignes nationales que sont Paris-Clermont, Paris-Chartres-Le Mans et Paris-Orléans-Limoges-Toulouse. Les opérations retenues dans le présent volet « mobilité » sont donc accueillies très positivement. Il s'étonne néanmoins qu'il faille encore mener des études complémentaires pour le POLT. Il aurait souhaité aussi que soit plus clairement mise en avant la nécessité de mieux relier le réseau ferroviaire régional au réseau du Grand Paris, en lien avec Ile-de-France mobilités.

Il salue les efforts importants annoncés pour développer le fret ferroviaire via ce volet mobilités du CPER. Ces efforts devront être poursuivis pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du SRADDET. Le CESER souhaite que tout nouveau projet logistique ne soit possible que s'il est raccordé à un embranchement fret existant et de proximité ou si cet embranchement est prévu dès l'origine.

Concernant la mise en accessibilité des gares régionales et nationales, le CESER regrette que 18 ans après l'adoption de la loi prévoyant cet objectif, celle-ci ne soit toujours pas effective.

Pour ce qui est des étoiles ferroviaires, le CESER souhaite que les deux projets de Tours et d'Orléans puissent être labellisés afin de faciliter les déplacements du quotidien de l'ensemble des habitants des bassins de vie des deux métropoles.

Concernant les véloroutes, le CESER tient à insister sur la nécessité de mieux prendre en compte les problématiques de sécurité et d'entretien. Il propose aussi le développement de garages à vélos à la périphérie des agglomérations.

Pour le fluvial, le CESER prend acte de l'implication des acteurs sur les deux axes Briare-Loing et du canal latéral à la Loire, et des financements mis en place.

En conclusion, le CESER se félicite des avancées majeures opérées par le présent volet « mobilités » du CPER. Les efforts importants menés par la Région dans le cadre des négociations avec l'État sont à souligner. Enfin, comme il le demande régulièrement, le CESER souhaite que soient communiqués annuellement, des éléments concernant l'exécution et l'avancée des projets du CPER (dans sa globalité, donc y compris pour le volet mobilité) afin d'avoir un véritable suivi/évaluation. Le CESER profitera de sa présence dans le comité régional des partenaires et dans les comités locaux des partenaires par bassin de mobilité pour apporter sa vision sur l'exécution de ce CPER.

## CHAPITRE ECONOMIE

### Ambitions Agriculture 2030

Le rapport « *Ambition Agriculture 2030* » prolonge et précise les actions transversales adoptées dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) en novembre 2022 pour les filières agricoles et leurs intérêts connexes (environnement, biodiversité, emploi, tourisme, transformation et valorisation). Cette proposition de vision à 360° de l'agriculture constitue une voie de pérennisation et de développement durable de ce secteur aux triples-sens environnemental, économique et social. Dans ce but, trois grandes ambitions stratégiques sont détaillées en 23 actions.

La première ambition souhaite engager les agriculteurs dans les transitions. De par les changements climatiques à l'œuvre au niveau mondial, l'agriculture régionale a subi ces dernières années des situations climatiques inquiétantes ayant grevé fortement la productivité et l'équilibre économique de ses exploitations. Pour sa durabilité à la fois environnementale, économique et sociale, une adaptation à ces évolutions du climat doit être menée par les acteurs agricoles. Les enjeux de transitions prioritaires du secteur sont de trois ordres :

- Répondre aux enjeux de l'eau ;
- Diminuer les émissions de gaz à effets de serre ;
- Soutenir et favoriser la biodiversité pour laquelle le monde agricole est un acteur majeur en entretenant les trames bleues et vertes.

La deuxième ambition se fixe d'accroître l'attractivité des métiers dans les secteurs agricoles qui constitue l'objectif majeur des dix prochaines années, 59 % des chefs d'exploitations étant âgés de plus de 50 ans en région. Le plein succès des Ambitions 1 et 3 de la présente stratégie est nécessairement conditionné par la réussite en amont de cette Ambition 2 du fait de la motivation et de la capacité plus importantes des jeunes générations à mettre en œuvre de nouveaux modèles économiques de leurs exploitations. La dynamique actuelle d'augmentation de la surface moyenne des exploitations ne saurait être durable car non adaptée à toutes les filières de commercialisation, notamment pour les circuits courts, et/ou toutes les productions et/ou tous les territoires.

La troisième ambition souhaite développer la transformation des produits agricoles et de faire de ces productions locales un fer de lance de l'art de vivre régional. L'agrotransformation est une piste essentielle pour améliorer la rémunération des agriculteurs dont le CESER s'était saisi lors d'une autosaisine en 2021 sur le sujet.

Le CESER souhaite apporter son soutien à ce rapport du Conseil régional Centre-Val de Loire visant à rendre plus performante l'agriculture de ses territoires. Les transitions à mener, l'attractivité des filières à renforcer, et l'accroissement de la valeur à opérer sont des objectifs que le CESER partage. Pour un plein succès de la stratégie, les moyens seront à flécher d'abord sur le renouvellement des générations via les actions en lien avec la sensibilisation et la formation aux métiers agricoles, et les aides financières et organisationnelles à l'installation.

Le CESER regrette que la thématique de l'eau ne soit pas plus développée sur ce document stratégique. Le monde agricole est un consommateur majeur de cette ressource épuisable et doit être plus accompagné dans la gestion de celle-ci. La thématique de l'eau y est abordée uniquement sous l'angle

de la biodiversité. Il conviendrait d'en faire une thématique transversale au même titre que les justes ambitions mises en avant sur la réduction des impacts climatiques, l'attractivité des métiers, la compétitivité des filières et le développement des circuits courts et/ou de proximité.

Par cette stratégie *Ambitions Agriculture 2030*, la Région doit viser une excellence agricole et alimentaire pour sa population en premier lieu, puis pour les marchés des acteurs du secteur. La réussite de cette politique participera à une agriculture vive et active et sera le meilleur atout pour une revitalisation de nos ruralités.

## CHAPITRE SOCIÉTAL

### **Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4)**

Pour la première fois directement en charge de ce dossier, le Conseil régional présente le 4<sup>ème</sup> Plan Régional de Santé Environnement (PRSE). Ce plan est un outil stratégique élaboré au niveau régional pour promouvoir la santé tout en prenant en compte les enjeux environnementaux. Il vise à identifier, évaluer et agir sur les liens entre l'état de l'environnement et la santé des populations au niveau régional. Le document reprend les 4 axes déclinés dans le cadre du Plan National de Santé : sensibilisation, information et formation, une santé unique, réduction et prévention des risques et des environnements favorables à la santé. Un pilote a été désigné pour chacun des groupes de travail attenants.

Derrière cet exercice se pose la question de la cohérence globale d'une politique de santé qui semble relativement segmentée, le PRSE prévoyant notamment d'articuler les 11 plans régionaux sur cette problématique, avec autant d'acteurs et de strates territoriales. Le CESER préconise notamment la mise en œuvre d'un organe de régulation de l'aménagement territorial à l'instar de la feu-DATAR.

Il s'interroge sur la place des citoyennes et des citoyens, et de leur prise en compte dans le processus de démocratie sanitaire.

Enfin, certaines mesures présentées auraient mérité d'être précisées en termes de dispositifs et de moyens mis en œuvre.

Nonobstant ces quelques remarques, le CESER salue la qualité du travail réalisé compte tenu de la difficulté de l'exercice.

## CHAPITRE FORMATION

### Carte des formations professionnelles initiales pour 2024

Le CESER souligne l'importance du nombre de places ouvertes au regard des années antérieures, malgré un creux démographique qui s'amorce, à savoir 278 places de formations supplémentaires, au travers de 29 ouvertures, 6 fermetures, 4 diminutions de capacités, 1 gel, 2 transformations, 4 régularisations et enfin 4 colorations et 8 labellisations.

Il faut rappeler que l'établissement de cette nouvelle carte est principalement marqué par :

- les premiers impacts de la réforme du lycée professionnel voulue par le Gouvernement : à ce sujet, le CESER souhaite que celle-ci puisse se mettre en œuvre dans le cadre d'un juste équilibre entre aspirations des jeunes et de leurs familles et besoins des entreprises locales. La Région devra renforcer son action en matière d'information à l'orientation. Il est en effet indispensable de travailler à l'attractivité des métiers. Dans le cadre de la réforme, il faut aussi relever la mise en place de bureaux des entreprises au sein des établissements qui peut constituer une avancée pour de meilleures interrelations entreprise-établissements-jeunes formés.
- une évolution méthodologique de son élaboration, que le CESER apprécie même s'il note les incertitudes liées à l'émergence de France travail, il apprécie l'outil de datavisualisation mis en place au niveau du GIP Alfa Centre.
- et une adaptation de l'offre à la fois pour améliorer l'attractivité des formations mais aussi pour mieux s'adapter aux besoins des écosystèmes locaux (réponses aux besoins des entreprises et des territoires).

Le CESER salue, notamment, le fait que certains projets portés par les établissements s'inscrivent désormais dans une vision pluriannuelle. Il apprécie également que cette carte permette de voir aboutir enfin certains projets portés par l'enseignement agricole, ce qui n'avait pas été le cas pour la carte 2023, notamment à destination d'un public vulnérable ou en difficulté scolaire.

Il note aussi l'ouverture d'un certain nombre de formations dans l'objectif d'aller vers des formations répondant plus aux besoins identifiés par les entreprises locales. Il s'agit aussi d'éviter la fermeture de certaines formations peu insérantes. Cela concerne notamment le CAP « opérateur de service relation client et livraison », la Mention Complémentaire (MC) « Aide à domicile », la MC « Cuisinier en desserts de restaurant », la MC « Maintenance des installations oléo hydrauliques et pneumatiques », et enfin la MC « Animation-gestion » dans le secteur sportif.

En conclusion, le CESER accueille favorablement cette nouvelle carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire mais il gardera une certaine vigilance quant au déploiement de la réforme des lycées professionnels et ses conséquences sur la réussite et les parcours des jeunes de la région.

## CHAPITRE CITOYENNETÉ

### Démocratie Permanente - Feuille de route 2024-2028

Le CESER salue la volonté du Conseil régional de poursuivre l'engagement de l'ancienne mandature en faveur d'une démocratie permanente et active mais il regrette que la Région n'ait pu évaluer l'Acte I. Cela aurait conforté la volonté de transparence de la Région.

Le Conseil régional a su mobiliser le CESER et un grand nombre d'acteurs dans une dynamique de co-construction de l'Acte II de la démocratie permanente. Chacun a pu trouver sa place même si quelques interrogations demeurent pour le CESER : quelle voix porte-il au sein du comité de suivi régional ? Comment établir rapidement un positionnement collectif partagé par l'assemblée du CESER ?

Par rapport à la feuille de route proposée par le Conseil régional, le CESER attire l'attention sur le nécessaire impératif de construire de réel processus de participation. C'est-à-dire permettre à un même groupe d'habitantes et habitants de participer aux différentes étapes de l'élaboration d'une politique publique, de l'acculturation à l'évaluation.

Le CESER salue le fait que la Région mentionne la saisine citoyenne mais il souhaite aussi que la Région le saisisse plus souvent pour des travaux de moyen terme. Il serait intéressant de disposer d'un retour de la Région sur la manière dont l'exécutif régional traduit concrètement les avis du CESER.

L'évaluation est au cœur de la démarche de la Démocratie permanente et le CESER propose que le Conseil Régional mette en place une commission d'évaluation citoyenne, composée d'habitantes et habitants tirés au sort et/ou volontaires, qui serait rassemblée pour une évaluation à mi-mandat.

Et enfin, des propositions sont formulées pour la prochaine mandature du CESER :

- L'élaboration d'une auto-saisine pour actualiser le document support « Vers la démocratie permanente » (au regard des expériences développées de démocratie participative lors de cette mandature 2018-2024).
- Faire évoluer les liens entre Conseils de développement et CESER pour coopérer davantage. Coopération départementalisée plus pratique, notamment pour recueillir l'avis des Codev sur des schémas stratégiques tels que le SRADDET.

## AUTOSAISINES

### La culture de l'Égalité au CESER : un enjeu permanent

---

Dans son dernier baromètre du sexisme en France, le Haut Conseil à l'Égalité met en évidence un paradoxe inquiétant : malgré une reconnaissance de la réalité du sexisme, les violences sexistes et sexuelles déclarées continuent d'augmenter. Ce décalage entre conscience et actes montre qu'une très importante majorité des femmes intègre des stratégies de contournement ou d'anticipation des manifestations sexistes, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

D'un groupe de travail à une section, d'une section à une multitude d'autres groupes de travail le CESER Centre-Val de Loire est très engagé dans le développement de la culture de l'égalité et sa prise en compte, que ce soit dans ses travaux ou dans l'organisation de ses instances.

La culture de l'égalité, c'est plus que l'égalité femme/homme : c'est un état d'esprit, des postures et des actes réels. Après avoir observé le panorama des CESER français en termes de parité et de dispositions prises en ce sens, le groupe de travail a souhaité porter un regard sur la culture de l'égalité sous le prisme du sexisme ordinaire, porte d'entrée des violences sexistes et sexuelles. À cette fin une enquête anonyme a été réalisée au sein de l'assemblée pour recueillir la perception de ses membres sur la réalité du sexisme ordinaire au sein de l'institution.

Sur la base du bilan du premier acte du plan égalité qui avait vu faire évoluer le règlement intérieur notamment pour instaurer la stricte parité du bureau, l'enquête a permis de poser les bases de la réflexion à venir et de proposer la mise en œuvre d'un second volet lors de la prochaine mandature.

Aussi, le groupe de travail a identifié les leviers pour faire exister la culture de l'égalité au sein du CESER Centre-Val de Loire. Elle ne se décrète pas, elle s'organise. C'est pourquoi l'enjeu devient permanent. Il invite à inscrire de manière durable des axes de progrès sur ce sujet.

## Envies d'Europe pour les jeunes

---

L'engagement des acteurs œuvrant pour la mobilité européenne des jeunes et plus particulièrement celui des professeurs de l'enseignement secondaire et universitaire est exemplaire.

Cet effort n'est pourtant pas suffisamment valorisé, ni soutenu financièrement et administrativement par une politique publique forte. Cette étude met en lumière le fait qu'un très grand nombre de jeunes ne bénéficient pas de cette initiation au voyage dans notre région.

C'est pourquoi, le CESER a voulu comprendre quels étaient les freins à la mobilité alors qu'il existe un foisonnement de dispositifs. Il l'a fait en réalisant une synthèse des informations recueillies pendant une année intense d'auditions, qui sans être exhaustives, ont permis de tirer au clair le rôle de chacun dans ce jeu d'acteurs complexe et parfois discordant. Riche en informations sur les dispositifs, sur les obstacles rencontrés par les jeunes, ce rapport sera suivi d'ateliers participatifs organisés directement avec des jeunes afin de connaître leur envie ou leur absence d'envie de partir à l'étranger.

En amont de la plénière, ce travail a déjà inspiré de très nombreuses réactions et suggestions avec toujours en filigrane le souhait d'initier les jeunes à l'autonomie et à l'ouverture d'esprit que l'on forge en faisant un pas vers l'inconnu.

**Contact Presse : Sandrine BERTRAND**  
**Tél : 02 38 70 30 41 / 07.64.88.35.23**  
[sandrine.bertrand@centrevaldeloire.fr](mailto:sandrine.bertrand@centrevaldeloire.fr)